

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 085-2019
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2019.RRGR.103

Déposée le: 12.03.2019

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Hässig Vinzens (Zollikofen, PS) (porte-parole)
Baumann (Suberg, Les Verts)
Aeschlimann (Burgdorf, PEV)

Cosignataires: 27

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 747/2019 du 3 juillet 2019
Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
Classification: —
Proposition du Conseil-exécutif: **Vote point par point**

Point 1 : rejet
Point 2 : adoption sous forme de postulat



Programme cantonal de promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. d'augmenter de façon continue, au cours des prochaines années, les contributions cantonales du programme de promotion à raison de un à deux millions de francs chaque année (selon le nombre de demandes) pour qu'au moins le double des contributions cantonales soit consacré au subventionnement du bâtiment d'ici 2030 au plus tard.
2. de mettre en place des mesures ciblées pour accroître les connaissances des professionnelles du secteur du bâtiment et des expert-e-s impliqué-e-s sur les chantiers (consultant-e-s en énergie, spécialiste CECB).

Développement :

Etant donné que les dispositions réglementaires proposées pour atteindre les objectifs cantonaux en matière d'énergie et de climat dans le domaine du bâtiment ne font pas la majorité, le programme de rénovation des bâtiments à titre volontaire doit être renforcé. Les détracteurs de la révision de la loi sur l'énergie n'ont eu de cesse de souligner l'importance du volontariat. Une augmentation des contributions cantonales du programme d'assainissement des bâtiments permettra en outre d'obtenir des subventions fédérales plus élevées.

A l'heure actuelle, le canton investit environ 13 millions de francs, auxquels viennent s'ajouter environ 40 millions de fonds fédéraux. Cet argent profite à l'économie bernoise et garantit des commandes et des emplois dans le génie technique. Plus la contribution cantonale est grande, plus les fonds fédéraux versés au canton sont importants. Les taux d'assainissement étant pour le moment insuffisants, il convient d'augmenter le nombre de demandes de subventions si l'on veut que les objectifs du canton et de la Confédération en matière d'énergie et de climat soient atteints sur la base du volontariat. Il est également important de perfectionner les professionnel·le·s et les spécialistes de la branche (artisan·e·s, consultant·e·s en énergie, spécialistes CECB) et de leur permettre d'acquérir les connaissances nécessaires pour qu'ils et elles puissent conseiller leur clientèle en la matière.

Réponse du Conseil-exécutif

En vertu de sa stratégie énergétique, le canton de Berne dispose, depuis un certain temps déjà, d'un programme d'encouragement. Celui-ci est clairement défini et indique l'effet souhaité. Le budget pour l'encouragement cantonal a été entièrement épuisé toutes ces dernières années. Aucune demande n'a dû être rejetée par manque de moyens financiers.

Le Conseil-exécutif partage l'avis des motionnaires sur l'importance d'une réduction à titre volontaire des émissions de CO₂ dans le domaine des bâtiments. Il est également exact qu'une augmentation des contributions cantonales permettrait en outre d'obtenir des subventions fédérales plus élevées.

Mais pour le Conseil-exécutif, la question de la solution optimale se pose aussi. Et ce en particulier parce qu'une hausse du budget augmente le risque des effets d'aubaine. En outre, le Conseil-exécutif relève que, ces prochaines années, de nombreuses questions politico-financières seront à l'ordre du jour (besoin d'investissement, mise en œuvre de la stratégie fiscale, RPT), lesquelles maintiendront dans d'étroites limites la marge de manœuvre pour des moyens supplémentaires.

Pour le Conseil-exécutif, la mise en œuvre de la stratégie énergétique et également de mesures pour lutter contre le changement climatique revêt une grande importance. Il s'est aussi fixé des objectifs en la matière dans son programme de législature 2019-2022. Le Conseil-exécutif est néanmoins convaincu que, pour atteindre ces objectifs, il ne faut pas uniquement miser sur l'encouragement, mais qu'une large palette de mesures est indispensable. Il est essentiel par exemple de créer des conditions générales favorisant une utilisation économe et rationnelle de l'énergie ainsi que le recours aux énergies renouvelables.

1. Une augmentation des subventions cantonales du programme d'encouragement est certes souhaitable en matière de politique énergétique, mais dans une perspective globale et compte tenu des enjeux politico-financiers actuels, le Conseil-exécutif la rejette. Il refuse notamment d'instaurer un automatisme pour augmenter les subventions tel qu'il est demandé dans la motion. Toutefois ces prochaines années, le Conseil-exécutif examinera selon une approche globale, dans le contexte du plan financier annuel, la marge de manœuvre dont il dispose pour augmenter le budget des subventions.
2. Le canton de Berne ne fait pas office d'instructeur dans ce domaine, mais promeut activement le transfert de connaissances par l'intermédiaire de formateurs et de formatrices. Le programme d'encouragement cantonal permet de soutenir des cours de formation et de perfectionnement pour les professionnel-le-s. Les consultant-e-s en énergie des services publics régionaux sont informé-e-s deux fois par an directement par le canton et ont la possibilité d'échanger. Cela leur permet de former à leur tour des spécialistes – comme l'exigent en outre depuis cette année les conventions de prestations conclues entre le canton et les régions. Le Conseil-exécutif est disposé à examiner si davantage de moyens doivent être investis dans ce domaine. Cependant, sans hausse du budget des subventions, ces fonds devraient être compensés dans le cadre de l'enveloppe actuelle.

En résumé, le Conseil-exécutif rejette une augmentation des subventions pour des considérations relevant de la politique financière. Il propose d'adopter la motion sous forme de postulat.

Destinataire

- Grand Conseil